

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 3
Votants : 26
- dont « pour » : 26
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180925-D2018202B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Publication : 26/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question diverse n°1*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*départ après la question diverse n°1*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question diverse n°1*), MASSE Roger (*départ après la question diverse n°1*) et M. FERRON Jean.

EXCUSES : Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N°2018/202

OBJET : ETUDE DE REQUALIFICATION ET DE MODERNISATION DES ESPACES D'ACCUEIL TOURISTIQUES – DEMANDE DE FINANCEMENTS.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'importance de l'accueil touristique en Ubaye et l'enjeu stratégique des bureaux d'information touristiques ;

CONSIDERANT le Schéma de Développement Touristique établi par le cabinet Alpa Conseil préconisant notamment la requalification et la modernisation des espaces d'accueil touristique ;

CONSIDERANT la nécessité de donner une stratégie et une cohérence à la modernisation de ces espaces d'accueil ;

CONSIDERANT le partenariat proposé par le Parc national du Mercantour pour partager et valoriser ces espaces d'accueil situés en majeure partie sur le territoire du Parc national dans un objectif de mutualisation des moyens et de renforcement de la notoriété du territoire ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager une étude qui définira :

- d'une part, les actions à mener en matière de label « qualité tourisme », parcours client, accueil numérique, partenariats avec les acteurs locaux, scénographie du dispositif d'accueil et d'espaces exposition/médiation valorisant les atouts « nature et montagne » du territoire.
- d'autre part, l'évolution possible des localisations des espaces d'accueil avec notamment la présentation de différents scénarii d'aménagement, le chiffrage des actions et travaux à réaliser, l'identification des dépenses par lieux, les modalités de fonctionnement et de mutualisation possibles avec les partenaires locaux et le Parc national du Mercantour et les options de financement ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du 20 septembre 2018 ;

Sur proposition la présidente,

Après délibéré,

- **DECIDE** la réalisation de cette étude estimée à **45 000 € H.T.**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

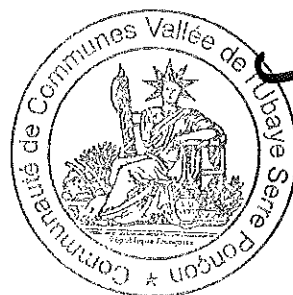
DEPENSES	RECETTES
Etude pour la requalification et la modernisation des espaces d'accueil touristiques..... 45 000.00 €	Subvention Parc national du Mercantour 50 %..... 22 500 €
	Subvention complémentaire 30 % 13 500 €
	Autofinancement CCVUSP 20 %... 9 000 €

- **SOLLICITE** le Parc National du Mercantour pour l'attribution d'une subvention à hauteur de **50% du montant HT**.
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès des autres financeurs, notamment dans le cadre du contrat Espaces Valléens.
- **AUTORISE** la présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour la réalisation de cette étude dès l'obtention des financements.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2019 de la CCVUSP, section d'investissement Art 2031 pour la dépense, Art 1322 et 1323 pour les recettes.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. Vaginay", is written over the right side of the seal.